

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
AU SUJET DU PREAVIS No. 10/19**

Objet	Rénovation de l'orgue du Temple
Opération proposée	Investissement
Réalisation	En principe à l'automne 2020
Crédit demandé	CHF 66'500.00 TTC
Financement	Par le livret CEA « Fonds des orgues » (actif au bilan no 9120.08, CHF 8'960.05 au 31.12.2018). Par la trésorerie courante pour le solde.
Amortissement	Par prélèvement au fonds de réserve no 9281.01 « Fonds des orgues ». Solde, par amortissement linéaire sur 5 ans, la première occurrence impactant l'exercice 2020.
Plan d'investissement	Montant introduit à l'occasion du dépôt du budget 2020.

En exprimant de vifs remerciements pour toutes les informations reçues, le soussigné signale :

- Qu'il a été invité par le Président de la Commission ad hoc, dans un souci de coordination, à la séance du 23 septembre 2019 de la Commission, en présence de M. Luc-Etienne Rossier, Syndic, M. Henri-François Vellut, organiste titulaire, et M. Louis-François Widmer, facteur d'orgues (Kuhn)
- Que M. David Golay, Boursier communal, a fourni des renseignements chiffrés sur les comptes.

La Commission des finances (COFIN) prend acte que la démarche de la Municipalité résulte du constat que celle-ci a établi sur la base d'un rapport du 10 janvier 2019 de la maison Kuhn.

L'opération envisagée actuellement, consistant au remplacement des commandes électro-mécaniques par un système dit de « Combinateur électronique » de commande et mémorisation de registres, s'inscrit entre deux relevages de l'orgue.

Le coût global de l'investissement lors du dernier relevage, effectué en 2006, a été de CHF 87'470.50. Le prochain relevage, qui est susceptible d'intervenir dans une dizaine d'années, profitera de la rénovation projetée.

Les coûts d'entretien de l'orgue s'élèvent en cumul sur 10 ans (2009 à 2018) à CHF 25'692.25. Il s'agit de révisions courantes, avec accordages, effectuées par la maison Kuhn, pour 23'630.85, et de l'installation d'un nouvel éclairage et de la réparation d'une marche, pour CHF 2'061.40.

Le devis des travaux prévus se décline de la manière suivante :

Démontage, évacuation et élimination des éléments anciens	CHF	2'700.--
Prise de mesures, planification	CHF	1'600.--
Matériel: combineur, câbles, réversibles, pistons, boutons	CHF	14'700.--
Mise en place du combineur électronique, câblage de l'ensemble	CHF	26'200.--
Modification de la console, de la menuiserie, des éléments de commande pistons, boutons, réversibles, langues de chat et gravures	CHF	13'900.--
Mise en service	CHF	2'400.--
Sous-total	CHF	61'500.--
T.V.A.7.7%	CHF	4'736.--
Total arrondi à CHF		66'500.--

Ces travaux spécialisés nécessitent des connaissances et des compétences particulières. Le matériel n'est pas standard, le cercle des fournisseurs est très limité et les facteurs d'orgues entretiennent avec eux des collaborations professionnelles étroites.

Sur le plan financier, les montants mentionnés ci-dessus supportent la comparaison avec la valeur à neuf de l'instrument, estimée maintenant à plus de CHF 800'000.-. Notons au demeurant qu'il incombe à la commune d'être attentive à la couverture d'assurance de l'instrument.

Pour le reste, la COFIN se rallie à l'analyse de la Commission ad hoc.

Conclusion

Vu ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, préavise favorablement à l'octroi du crédit, soit CHF 66'500.00 TTC.

Le rapporteur : Jean-Charles Krebs

Aubonne, le 15 novembre 2019